

# FEMME MUSULMANE

## Le voile en question

BARRO HAMADI  
Elève au Centre arabe libyen

L'information nous harcèle, nous choque, nous démoralise car, au dire de beaucoup de gens, l'Islam est un poison surtout pour la gent féminine. Comme arguments, il est avancé que le voile est encombrant pour cette dernière, l'emprisonne, par conséquent va à l'encontre de sa liberté de s'habiller, de se dénuder s'il faut s'exprimer ainsi.

En outre, la femme musulmane n'a-t-elle pas de droit, de liberté ? et où l'Islam met-il l'égalité entre l'homme et la femme ? telles sont quelques questions que les gens se posent.

Avant d'aborder ces questions, rappelons que la charia islamique ou le chemin menant à Dieu n'a rien omis encore moins dans le domaine de la vie humaine.

D'abord parlant de droit, il est dit : "Le meilleur parmi vous est celui qui est le meilleur envers sa femme". Et aussi dans son mémorable discours des adieux en l'an X de l'hégire correspondant en mars 632 de l'ère chrétienne à la Mecque, le prophète a fait allusion à la femme en ces termes :

"Ô peuple, il est vrai que vous ayez certains droits à l'égard de vos femmes, elles aussi ont des droits sur vous. Si elles se soumettent à vous, alors à elles appartient le droit d'être nourries et habillées convenablement. Traitez donc bien vos femmes et soyez gentils envers elles car elles sont vos partenaires". "Craignez Dieu en ce qui concerne les épouses et je vous ordonne de bien les traiter". Tels sont "grosso-modo" les droits de la femme musulmane sur son

mari.

Il n'y a aucun doute que Dieu (exalté-soit-il) a créé tout par paire, le mâle et la femelle, et que pour la procréation, les deux sexes sont également indispensables. En effet, il est déclaré dans le Saint Coran :

"Parmi ses signes est qu'il vous a créé à partir de vous-mêmes des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles le calme et le gîte et qu'il a établi entre vous des liens de tendresse et de miséricorde". Dieu est véridique, chapitre 30 verset 21.

Aussi, à chacun sa vocation. D'un côté au niveau dimension spirituelle, l'homme et la femme sont placés sous un même pied d'égalité. Exemple dans la mise en pratique de la profession de foi dite chahada, de la prière rituelle, du jeûne de ramadan, de la prélevation de l'aumône légal ou zakat, de l'accomplissement du pèlerinage aux lieux Saints selon les possibilités physiques et matérielles, autrement dit les cinq piliers de l'Islam.

Sur ce, notons que le plus aimé de Dieu (exalté - soit-il) est celui qui est le plus pieux.

De l'autre côté, la nature n'a pas voulu une égalité mécanique entre les deux sexes, mais une réparation des vocations et des fonctions. En effet, ce n'est pas l'homme qui accouche ni la femme qui féconde ! Les choses sont ainsi.

Disons que l'Islam insiste sur la complémentarité des sexes et non sur leur opposition. Et pour être complémentaire, il faut être différent.

**"La femme musulmane n'a-t-elle pas de droit, de liberté ? Où l'Islam met-il l'égalité entre l'homme et la femme ?"**

Voilà des questions qu'on se pose un peu partout et auxquelles Barro Hamadi, élève au Centre arabe libyen tente de répondre.

Il aborde aussi et surtout la délicate question du port du voile Pour ou contre ? Le débat reste ouvert...

Alors cela n'est pas de l'inégalité mais une nécessité. C'est ainsi que la femme aura une constitution physique plus faible, douée d'une grande sensibilité, elle aura des goûts plus propices à la conservation de cette délicatesse. Et, plus robuste, l'homme aura plus de force, il sera donc plus doué pour s'occuper de la protection et du bien-être familial. A chacun donc selon ses besoins naturels, ses droits et ses devoirs. Ceux de l'homme sont conformes à sa nature et ceux de la femme conformes à la sienne ...

Dieu est véridique, Coran chapitre 34, verset 31. En effet, un grand penseur n'a-t-il pas dit : "Éduquer un homme, c'est éduquer une personne, mais éduquer une femme, c'est éduquer une nation" ?

Sur ce, dans le souci d'avoir une société dépourvue d'immoralité mortelle, la position de la femme depuis le bas âge est très exaltée dans la tradition islamique.

En fait l'apôtre de Dieu Mouhammad (P.S..) recommandait aux femmes le port du pantalon ; quant aux robes, elles devraient au moins descendre à mi-jambe. Encore, l'habillement de la Sainte Vierge Mariam (Marie) mère de Issa (Jésus) paix et salut sur eux n'est-il pas un bon exemple à suivre ?

Il faut aussi dire que tout habilleusement a un message à transmettre au public.

En effet de nos jours on peut facilement constater que la femme est devenue un moyen de

publicité par excellence de séduction, mieux un objet, et personne n'osera dire le contraire. Si le commerce des filles mineures ou proxénétisme a pris de l'ampleur, il n'est pas étonnant de voir l'avortement légalisé dans certains pays. Bref, c'est le trouble moral profond de la société dite modernisée : il y a l'usage abusif de la liberté de disposer librement de son corps.

La dignité de la femme est mise en cause. Et à partir du moment où l'homme lui prend quelque chose en échange d'argent, la relation est faussée. La relation commerciale dont l'exposition des charmes en est le principe : "l'argent n'achète pas mais il abîme".

Disons que le voile musulman ou hijab est un symbole de la pureté pour la musulmane digne de ce nom ; en outre, il est un frein symbolique contre les envieux malades du cœur non de sexe. Autrement dit, un sens interdit.

Aussi, il faut dire que le port du voile est réglementé. Il est recommandé lors des sorties et en présence de personnes étrangères, il n'est pas exigé en famille. Le voile est donc un système de défense contre l'agression.

En somme, les principes de l'Islam ne sont pas contre l'épanouissement de la femme. Au contraire ils l'aident à préserver sa pudeur, sa dignité, son honneur car l'Islam la considère comme un être humain au sens plein du terme.

Puisse Dieu l'omniscient nous guider sur le droit chemin - Amin